Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260917-I_2026_0059-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
I-2026/0059

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Septembre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie –Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mr KERGREOHENN Eric ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BOULVAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BAUD Loic

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU INCENDIE

Par délibération en date du 18 Juin 2026, le SIVU Centre de secours ROHAN-REGUNY a approuvé la modification des statuts du syndicat.

Les modifications portent principalement sur les dispositions suivantes :

- L'adhésion de nouvelles communes au Syndicat
- Le siège du syndicat fixé en la Mairie de Réguiny
- La modification de la composition du comité syndical composé de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant par Commune adhérente.
- La modification du bureau composé d'un Président et de deux vices présidents.
- Lé désignation de du chef du service de gestion comptable de PONTVY en qualité de receveur du syndicat.
- Le versement d'une contribution annuelle incendie et secours par les communes au syndicat.

Monsieur le Maire de BREHAN soumet au vote de l'assemblée les nouveaux statuts SIVU Centre de secours ROHAN-REGUNY

Le Conseil Municipal ;

Vu les statuts modifiés
Vu la délibération du N°2026_08_04a du 18 Juin 2026 du SIVU Centre de secours ROHAN-REGUINY

Après délibération, à l'unanimité

D'APPROUVER les statuts du SIVU Centre de secours ROHAN-REGUNY

MAIRIE DE BREHAN 56580 (MORBIHAN)

Pour copie conforme,
BREHAN, le 21 Septembre 2026
Le Maire